



REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 MAIRIE DE PERRIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	13	12

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 20 h 00, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
1 ^{er} avril 2025

Etaients présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absente : Mme LUTGEN Maryline
Secrétaire de séance : P.ÉDERLÉ

☆☆☆

CM-2025/04 - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

Vu l'article 205 de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
 Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;
 Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de Perrigny ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant en fin d'année comptable, la production d'un compte commune entre l'ordonnateur et le comptable

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

⇒ Budget principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 200 502,71	2 014 905,03	3 215 407,74
Dépenses de l'exercice	891 327,84	2 089 182,25	2 980 510,09
Résultat de l'exercice 2024	309 174,87	- 74 277,22	234 897,65
Résultat antérieur reporté	390 915,47	204 301,62	595 217,09
RÉSULTAT CUMULE 2024	700 090,34	130 024,40	830 114,74
Restes à réaliser - Dépenses		63 600,00	
Restes à réaliser - Recettes		166 000,00	
Solde des R.A.R.		102 400,00	
Résultats définitifs	700 090,34	232 424,40	
Résultat affecté par anticipation (1068)			
Résultat après affectation (002)	700 090,34		

⇒ Budget annexe Aménagement Côte de Bréandes

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	125 650,00	131 281,92	256 931,92
Dépenses de l'exercice	134 317,20	166 000,00	300 317,20
Résultat de l'exercice 2024	- 8 667,20	- 34 718,08	- 43 385,28
Résultat antérieur reporté	8 667,20	34 718,08	43 385,28
RESULTAT CUMULE 2024	-	-	-
résultat à reporter au c/002	-		
Résultats définitifs à reporter (c/001)		-	

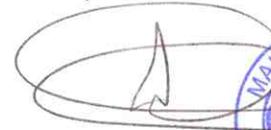
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte financier unique du budget principal de la commune, ainsi que celui des budgets annexes, dont les résultats sont les suivants, **le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle.**
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



E. CHANUT.

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 MAIRIE DE PERRIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	13	13

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 20 h 00,
 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
1 ^{er} avril 2025

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absente : Mme LUTGEN Maryline
Secrétaire de séance : P.ÉDERLÉ

☆☆☆

CM-2025/05 - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur CHAPILLON, conseiller délégué aux finances, après avoir donné toutes les explications nécessaires, propose au conseil municipal d'effectuer la reprise et l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2024 avant le vote du budget primitif 2025 pour le budget principal et le budget annexe tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 200 502,71	2 014 905,03	3 215 407,74
Dépenses de l'exercice	891 327,84	2 089 182,25	2 980 510,09
Résultat de l'exercice 2024	309 174,87	- 74 277,22	234 897,65
Résultat antérieur reporté	390 915,47	204 301,62	595 217,09
RESULTAT CUMULE 2024	700 090,34	130 024,40	830 114,74
Restes à réaliser - Dépenses		63 600,00	
Restes à réaliser - Recettes		166 000,00	
Solde des R.A.R.		102 400,00	
Résultats définitifs	700 090,34	232 424,40	
Résultat affecté par anticipation (1068)			
Résultat après affectation (002)	700 090,34		

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA COTE DE BREANDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	125 650,00	131 281,92	256 931,92
Dépenses de l'exercice	134 317,20	166 000,00	300 317,20
Résultat de l'exercice 2024	- 8 667,20	- 34 718,08	- 43 385,28
Résultat antérieur reporté	8 667,20	34 718,08	43 385,28
RESULTAT CUMULE 2024	-	-	-
résultat à reporter au c/002	-		
Résultats définitifs à reporter (c/001)		-	

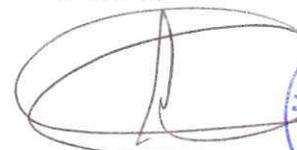
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** la reprise et l'affectation anticipée des résultats tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



E. CHANUT.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	13	13

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 20 h 00, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
1 ^{er} avril 2025

Étaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absente : Mme LUTGEN Maryline

Secrétaire de séance : P.ÉDERLÉ

☆☆☆

CM-2025/07 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préalablement au vote des budgets de la commune pour 2025, le conseil municipal accepte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024. Il a adopté, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2025 qui s'équilibrent de la façon suivante :

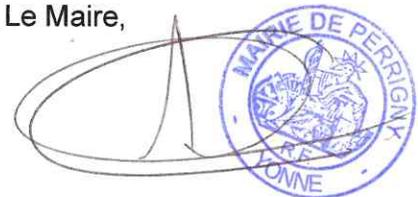
BUDGETS	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Budget principal	1 884 440.34	1 025 784.74	2 910 225.08
Lotissement de la Grappe	504 840.00	453 840.00	958 680.00

- L'assemblée délibérante autorise la maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



E. CHANUT.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE PERRIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	13	13

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 20 h 00, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
1 ^{er} avril 2025

Étaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absente : Mme LUTGEN Maryline

Secrétaire de séance : P.ÉDERLÉ

☆☆☆

CM-2025/08 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2025 par rapport à celles de 2024 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 28 765 €, soit + 3.76 %.

Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur locative cadastrale de 1.70 %, décidée par la loi de finances pour 2024 et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations.

Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2021 et qui sont les suivants :

TAXES	Rappel des taux votés en 2024	Taux proposés en 2025
Foncier bâti	38.90	38.90
Foncier non bâti	41.16	41.16
Taxe d'habitation	11.30	11.30

Il est proposé au conseil municipal, de voter les taux 2025 sans augmentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de voter les taux 2025 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,


E. CHANUT.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE PERRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	13	13

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 20 h 00,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
1 ^{er} avril 2025

Étaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absente : Mme LUTGEN Maryline
Secrétaire de séance : P.ÉDERLÉ

CM-2025/09 - ACHATS DE PARCELLES LE LONG DU RU DE BAULCHE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de faire l'acquisition d'un certain nombre de parcelles provenant de la succession des conjoints PÉCHENOT ainsi que d'une parcelle appartenant à Monsieur PÉCHENOT Philippe.

Ces achats se feraient dans la continuité de l'acquisition de terrains le long du Ru de Baulche dans un objectif de préservation et d'entretien de celui-ci, au prix de 0,30 €/m².

La surface totale acquise aux Conjointes PÉCHENOT serait d'environ 11 455 m² au prix de 3 436 €, pour les parcelles cadastrées AC 103, 113, 109, 111, 112, 127 et AD 276, 281 et 311.

La surface et le coût exacts restent à définir avec le géomètre qui aura la charge de la division notamment concernant les parcelles AC 103, 109, 113, AD 276 et 281 pour lesquelles seule une bande de 30 mètres de large le long du Ru de Baulche est retenue. Les autres parcelles seront acquises en pleine propriété.

Il est également proposé d'acquérir la parcelle AR 1 d'une surface de 1 980 m² appartenant à M. Philippe PÉCHENOT, en pleine propriété, dans les mêmes conditions qu'énoncées ci-dessus, soit pour un montant de 594,00 €.

Le coût global d'achat s'élèverait donc à environ 4 030 €, hors frais de notaire et géomètre restant à la charge de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

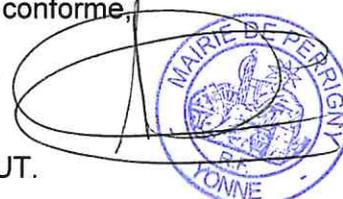
- **APPROUVE** l'acquisition desdites parcelles appartenant aux conjoints PÉCHENOT, représentant une superficie approximative de 11 455 m² dans les conditions ci-dessus exposées au prix d'environ 3 436 €,
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AR 1 appartenant à M. Philippe PÉCHENOT, représentant une superficie d'environ 1 980 m² au prix de 594,00 €,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense, soit 4 030 € à l'article 2118 du budget 2025, plus les frais notariés et de géomètre,
- **DIT** que les frais de géomètre et notaire viendront en sus et seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les actes notariés et tous documents se rapportant à cette affaire..

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

E. CHANUT.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE PERRIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	13	13

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 20 h 00,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
1 ^{er} avril 2025

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M. EDERLE Philippe, M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absente : Mme LUTGEN Maryline
Secrétaire de séance : P.ÉDERLÉ

☆☆☆

**CM-2025/10 – DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DES
BRÉANDES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues de la Commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture des services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au conseil municipal d'attribuer un nom à la voie qui longe le magasin BRICO DEPOT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que cette voie privée soit dénommée « rue de l'Abreuvoir ».

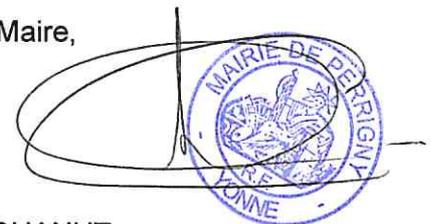
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants:

- **APPROUVE** la proposition de dénommer la voie « rue de l'Abreuvoir »,
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



E. CHANUT.